

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**DECISION N°20250623_P_094
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20250218_D_006 du Conseil Communautaire du 18 février 2025 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : BATIMENTS VOIRIES SIG

Objet : Signature d'une convention avec le SYMPTTOM de Monistrol sur Loire pour l'apport de déchets sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) site de Monistrol-sur-Loire

Le Président,

N° 20250623_P_094

Décide

De signer une convention avec :

OBJET

**SYMPTTOM
BATIMENT LA TOUR D'ETOILE
26 RUE DES MOLETONS
43120 MONISTROL-SUR-LOIRE**

Pour définir les modalités techniques et financières d'apport de déchets sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du SYMPTTOM site de Monistrol-sur-Loire, pour l'année 2025.

En contrepartie du dépôt des déchets susvisés sur l'ISDND, la collectivité s'acquittera envers le SYMPTTOM d'une participation financière mensuelle calculée en multipliant le poids de déchets effectivement déversés par la collectivité par un prix à la tonne fixée par le SYMPTTOM dans sa délibération du 12 décembre 2024.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 23 Juin 2025,

AR Prefecture

043-244301131-20250623-20250623_P_094-AU
Reçu le 23/06/2026

